



FORMATION ÉQUIVALENCE SSIAP 3 (AVEC PRV2)

CHEF DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET
D'ASSISTANCE À PERSONNES

 **Durée totale de la formation : 34h**

Objectifs de la formation

Acquisition des connaissances réglementaires et managériales nécessaires afin de pouvoir diriger un service de sécurité qui sera chargé d'assurer l'intégrité des personnes et des biens dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH) ou dans un bâtiment relevant du code du travail et ne répondant pas aux dispenses figurant dans l'article 6 de l'Arrêté du 02 mai 2005 modifié.

Prérequis

Être Titulaire du PRV2, du Brevet de Prévention, de l'AP2 ou de l'attestation du Ministre en charge de la sécurité civile. Secourisme en cours de validité.

Public

Personne titulaire du PRV2, du Brevet de Prévention, de l'AP2 ou de l'attestation du Ministre en charge de la sécurité civile, souhaitant obtenir le SSIAP3 par équivalence.

EFFECTIF

1 participant

minimum

12 participants

maximum



Évaluation

Évaluation écrite en fin de formation.

 **N° 01 73 21 77 30**

www.si-groupe.com

FOR-091-2124-10-01-20250865215

SI GROUPE
Se former pour mieux Protéger !

GROUPE
VALTO

Modalités d'animation

- Apports de connaissances.
- Échanges interactifs avec les stagiaires.
- Mises en situation pédagogiques.
- Etude de cas pratiques.

Méthodes et moyens pédagogiques

Chaque stagiaire se verra confier à l'ouverture de stage, un fascicule pédagogique à jour des dernières modifications réglementaires comportant les modules de formation. Des exercices de mise en pratique des connaissances seront réalisés au cours de la formation avec mises en situation réelles et exercices sur feu réel (manipulation extincteurs, RIA...). Des QCM informatiques avec télécommande seront réalisés régulièrement afin d'évaluer les connaissances théoriques du stagiaire. Des vidéos sur l'incendie et sur les ERP et IGH seront projetées aux stagiaires afin de synthétiser les modules évoqués durant la formation.

CETTE FORMATION EST DISPONIBLE DANS LES AGENCES SUIVANTES :

- **En Île-de-France** : Paris 14e arrondissement, Evry en Essonne.
- **En Bretagne** : Rennes.
- **Dans le Grand-Est** : Mulhouse et Strasbourg.

Accessibilité handicap : la formation est adaptable selon les besoins spécifiques du stagiaire. Contactez notre référent handicap pour un accompagnement adapté.

 N° 01 73 21 77 30

www.si-groupe.com

FOR-091-2124-10-01-20250865215

 **SI GROUPE**
Se former pour mieux Protéger

GROUPE
VALTO

Contenu de la formation

1ÈRE PARTIE : LA SÉCURITÉ INCENDIE ET LES BÂTIMENTS

01

LES OUTILS D'ANALYSE

- Le CL.I.C.D.V.C.R.E.M.
- La notice technique de sécurité :
- Présentation générale du projet,
- Consistance des travaux,
- Incidence éventuelle sur le classement initial.

La notice descriptive proprement dite comportant :

- Nature des aménagements et matériaux utilisés,
- Renseignements concernant les dégagements,
- Renseignements relatifs aux nouveaux équipements (chauffage, cuisine, locaux à risques, etc.),
- Renseignements relatifs aux installations de secours (SSI, désenfumage, compartimentage, moyens de secours ou d'extinction.).
- La notice technique d'accessibilité.
- Exercice de détermination des contraintes réglementaires.
- Rédaction de notice de sécurité d'un projet d'aménagement ou de réaménagement d'un établissement.

2ÈME PARTIE : GESTION DES RISQUES

02

LES TRAVAUX DE SÉCURITÉ

- Organisation de réunions préliminaires,
- Rédaction d'un plan directeur (contraintes, délais...),
- Participer aux réunions de chantier (suivi des prescriptions, respect planning),
- Procès-verbal de réception des travaux et livraison des locaux,
- Prévoir la réception par la commission de sécurité compétente.

03

LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

- Les obligations en matière d'affichage,
- Élaboration des cahiers de consignes,
- Le permis de feu (GN 13),
- Suivi et planification des contrôles réglementaires,
- Gestion et conservation de l'ensemble des documents propres à sa mission (Registre de sécurité, plan de prévention, évaluation des risques, DTA, etc...),
- Analyse critique de documents existants,
- Élaboration de consignes,
- Rédaction d'un plan de prévention.

3ÈME PARTIE : LE MANAGEMENT DE L'ÉQUIPE DE SÉCURITÉ

04

NOTIONS DU DROIT DU TRAVAIL

- Les différents contrats de travail,
- L'accident du travail, l'accident du trajet,
- Les maladies professionnelles,
- La déclaration d'accident du travail 60 -3682,
- L'attestation de salaire 60 – 3951,
- La feuille d'accident du travail 11383 -01,
- L'analyse de l'accident : « élaborer un arbre des causes »,
- Le CHSCT / CSE,
- Les institutions représentatives du personnel (délégués du personnel, délégués syndicaux),
- La procédure de licenciement (l'entretien préalable, le préavis),
- Les négociations.
- Le conseil des prud'hommes,
- Les conventions collectives de branche,
- Renseigner le personnel sur les conventions collectives.

05

NOTIONS DU DROIT CIVIL ET PÉNAL

- Les codes civil et pénal,
- La délégation de pouvoir et la délégation de signature,
- La responsabilité civile et la responsabilité pénale,
- Le délit de mise en danger d'autrui.

06

SUIVI BUDGÉTAIRE DU SERVICE

- Budget prévisionnel,
- Budget d'exécution,
- Plan du budget,
- Suivi des dépenses,
- Elaboration d'un budget de fonctionnement chiffré.

07

FONCTION ACHAT

- Forme et documents,
- Marché par appel d'offre ouvert, restreint, négocié,
- Rédaction des cahiers de clauses techniques et administratives générales et particulières,
- Règlement particulier d'appel d'offre, acte d'engagement,
- Les tableaux d'analyse et de comparaison des offres,
- Élaboration d'un cahier de clauses techniques particulières.

08

FONCTION MAINTENANCE

Contextes des obligations réglementaires,
Aspects juridiques :

- Les contrats avec obligation de moyens,
- Les contrats avec obligation de résultat.
- Différents types de contrats :
- Le contrat de types "prédictifs",
- Le contrat de types "préventifs",
- Le contrat de types "correctifs" ou "curatifs".
- Normalisation.
- Analyse critique et appréciation d'un rapport "coût-efficacité-service" d'un contrat.